

COMMUNE DE FONTET

SÉANCE DU 20 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 20 du mois de mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRAICHE, Maire.

Présents : MM MMES FRAICHE, MALIRAT, FRANCESCHET, BERGADIEU, JALLON, GRANDCHAMP et LAFINEUSE

Pouvoirs : Mme BENTEJAC ayant donné pouvoir à M. BERGADIEU et M. LAOUÉ ayant donné pouvoir à M. MALIRAT

Excusés : MM ROUZIÉ, PITOUX et ZANELLO

Secrétaire de séance : Mme BERGADIEU

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Approbation du Compte Administratif
- Approbation du Compte de Gestion
- Affectation des résultats
- Vote des taxes
- Contrat Régisseuse Pavillon
- Acquisition / Vente tractopelle
- Information travaux
- Divers

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 13 FÉVRIER 2019

Le compte-rendu de la séance du 13 février 2019 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif par chapitres et par articles aux membres présents :

Résultat de la Section de Fonctionnement		Résultat de la Section d'Investissement	
Dépenses :	587 650.63	Dépenses :	98 578.14
Recettes :	648 810.45	Recettes :	141 457.29
Résultat : excédent	61 249.82	Résultat : excédent	42 879.15

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et sort de la Salle du Conseil. Monsieur Philippe Jallon, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de 2018, **DÉCIDE**, à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif tel que présenté par Monsieur le Maire.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion établi par la Trésorerie et qui est conforme aux résultats du Compte Administratif, aux membres présents :

Résultat de la Section de Fonctionnement		Résultat de la Section d'Investissement	
Dépenses :	587 650.63	Dépenses :	98 578.14
Recettes :	648 810.45	Recettes :	141 457.29
Résultat : excédent	61 249.82	Résultat : excédent	42 879.15

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de 2018, **DÉCIDE**, à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion tel que présenté par Monsieur le Maire.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018, **DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

Résultat de la Section de Fonctionnement

Excédent de fonctionnement :	61 249.82
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	363 552.88
Excédent de fonctionnement cumulé :	424 802.70

Résultat de la Section d'Investissement

Excédent d'investissement :	118 056.33
Un déficit des restes à réaliser :	153 099.47
Besoin réel de financement :	35 343.14

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : excédent	424 802.70
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	35 343.14
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	389 459.56
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	118 056.33

VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire explique le fonctionnement et la perception des trois taxes, recettes indispensables pour le fonctionnement de la Commune.

Compte tenu de l'augmentation des bases et des résultats du Compte Administratif, il propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité de conserver les mêmes taux d'imposition applicables en 2019 à chacune des taxes directes locales, soit :

	Base	Taux en %	Total
Taxe d'habitation	710 600	13.71	97 423
Foncier Bâti	548 500	18.38	100 814
Foncier Non Bâti	28 400	61.11	17 355
	Produit Fiscal attendu		215 592

CONTRAT RÉGISSEUSE PAVILLON

Monsieur le Maire rappelle aux membres que la nouvelle Régisseuse du Pavillon d'accueil Madame Vanessa Couaillac devait initialement prendre ses fonctions au 15 avril, mais devant les besoins de remise en état des locaux, nettoyage, rangement, il serait préférable que le contrat démarre au 1^{er} avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de modifier le contrat pour la période allant du 1^{er} avril au 13 octobre 2019.

ACQUISITION / VENTE TRACTOPELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été contacté par un administré qui serait intéressé pour racheter le tractopelle actuellement en panne de la commune. Il conviendra, après accord sur le montant de la transaction, de le sortir de l'état de l'actif de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de vendre le tractopelle et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Monsieur le Maire présente également aux membres les deux devis reçus de la Société Sabathé pour l'acquisition d'un nouveau tractopelle d'occasion. Le devis retenu est d'un montant de 33 600 euros TTC.

INFORMATIONS TRAVAUX

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux réalisés ou en cours : les travaux du local technique sont terminés, les vestiaires du terrain de football ont été recouverts, et les travaux d'abattage des arbres du cimetière et de la Base de Loisirs sont encore en cours.

Madame Valérie Bergadieu fait remonter des remarques reçues de la part d'administrés mécontents de l'abattage de ces arbres autour de la Base de Loisirs.

Des « garages à vélo » vont être installés à la Bibliothèque.

DIVERS

Madame Valérie Bergadieu souhaite faire un point sur certains dossiers :

- Invitation anniversaire Musée des allumettes : répondre à l'invitation.
- Lavoir : faire procéder au nettoyage du site (mousses, murs sales) avant fleurissement.
- Éclairage public : quelle suite va être donnée au sondage effectué par la Commune concernant l'éclairage public ? Le Conseil prendra sa décision prochainement.
- Projet de construction d'un rond-point au croisement de la RD 9 et de la D9e6 : aucun retour des services du Conseil Départemental.
- Ponton de pêche : les travaux débiteront en mars.
- Nomination des rues : le Conseil se réunira prochainement pour travailler sur ce projet
- Panneau d'information : Madame Valérie Bergadieu propose d'aménager un affichage municipal sur le mur de la Bibliothèque.

SOCIÉTÉS RÉUNIES : Monsieur le Maire informe les membres de la dissolution de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15